



## [Syntec - Cadre autonome] Horaires & salaires

Par **valendra**, le **08/03/2012** à **11:35**

Bonjour,

Suite à un entretien d'embauche, le statut que l'on me propose est un statut de cadre autonome, position 2.1, coef 105 (syntec).

Rien n'est précisé sur les horaires, mis à part qu'un "service est assuré de Xh à Yh tous les jours."

Je souhaite savoir :

- Y a-t-il des horaires imposés aux cadres autonomes?
- Quel est le salaire minimal applicable (2.1 - 105) ?

D'avance, merci.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **08/03/2012** à **12:05**

Bonjour,

Sans convention de forfait signée, vous êtes assujettie normalement à l'horaire collectif et en tout cas au paiement des heures supplémentaires...

Par **valendra**, le **08/03/2012** à **13:21**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Il s'agit d'un forfait de 218 jours. Il n'y a alors pas d'heures supplémentaires?

En ce qui concerne le salaire, les RH me disent que pour 2.1 105, le minima est de 2496€/mois brut. J'ai pourtant lu qu'en dessous des positions 3.1+, le "Salaire supérieur à

deux fois le Plafond de la S.S".  
Que croire?

D'avance, merci.

Par **P.M.**, le **08/03/2012** à **13:31**

Vous avez donc signé une convention individuelle de forfait en jours...  
Il faut croire la Convention Collective...

Par **helloangelme**, le **15/03/2012** à **17:14**

Bonjour,

Peut-être pourriez-vous vous aider en comparant votre salaires selon votre fonction, votre poste, votre secteur d'activité ainsi que votre secteur géographique sur le site [meilleures-entreprises.com](http://www.meilleures-entreprises.com) !

Profitez-en pour renseigner le vôtre, c'est totalement anonyme...  
<http://www.meilleures-entreprises.com>